

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4516**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Concepteur-développeur de produits et services d'assurance

Nouvel intitulé : Manager d'entreprises d'assurances

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole Nationale d'Assurance (ENASS)	Administrateur(trice) général(e) du CNAM

Cette certification fait l'objet d'une co-délivrance : tous les certificateurs doivent être signataires

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313m Finances, banques, assurances (non indiquée ou autre)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les concepteurs-développeurs de produits et services d'assurance conçoivent, mettent en œuvre et développent des produits et des services d'assurance permettant de couvrir les risques liés à la vie humaine comme le décès, la maladie, la vieillesse et l'invalidité, les risques provoqués par les particuliers (responsabilité civile, incendie, transport...) et les risques supportés par les entreprises (les risques politiques, les risques de guerre et les risques économiques), aussi bien en France qu'en Europe ou bien dans un contexte d'activité internationale. Responsable d'équipes, ils sont souvent conduits à travailler en anglais et réalisent les principales activités suivantes : - ils diagnostiquent les besoins en assurance des particuliers et des entreprises,

- ils conçoivent des propositions adaptées aux besoins, en respectant le cadre juridique de l'assurance et de l'actuariat,
- ils développent les produits d'assurance de leur organisation,
- ils conçoivent et développent des projets d'amélioration de l'organisation des activités et de gestion des produits et des projets, en maîtrisant notamment les techniques et logiciels informatiques.

Les compétences attestées relèvent de six fonctions : 1 - Fonction de maîtrise de la réglementation et des techniques assurantielles

- connaissance du secteur de l'assurance

- maîtrise de la réglementation et de l'actuariat

- maîtrise des techniques assurantielles

2 - Fonction transverse de communication et de management

- maîtrise de la communication professionnelle en anglais

- connaissance et maîtrise de l'organisation d'une activité ou d'un projet de développement

- maîtrise du management d'équipe

3 - Fonction de marketing et de développement commercial

- Connaissance des produits de l'assurance et de leur promotion

- Connaissance des réseaux de distribution

- Conception d'une stratégie commerciale

4 - Fonction comptable et financière

- Connaissance des indicateurs et paramètres comptables et financiers

- Maîtrise des techniques d'analyse et de contrôle financier

- Maîtrise de la technique du bilan comptable d'une société d'assurance

5 - Fonction organisation et systèmes d'information

- Connaissance en matière de conception et de budgétisation de projet

- Maîtrise des outils informatiques de gestion et de suivi de projet

- Maîtrise des outils informatiques bureautique et des outils d'analyse des données

6 - Fonction 'maîtrise des risques assurantiels'

- Connaissance des enjeux et des produits des marchés de la retraite, de la santé et de la dépendance

- Connaissance des outils d'analyse et de maîtrise des risques assurantiels

- Maîtrise des outils d'appréciation de risques internationaux (risques politiques, risques de guerre et risques économiques)

- Maîtrise des outils d'appréciation de risques de transport, de responsabilité civile et d'incendie

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ces cadres développent leurs compétences dans les compagnies d'assurance, les mutuelles d'assurance, les sociétés de courtage, de réassurance, de bancassurance et les départements «assurance» des grandes organisations de conseil et de service. Ils travaillent dans des entreprises françaises et internationales et encadrent de petites équipes.

Les emplois occupés peuvent être : - Souscripteur réassurance,

- Gestionnaire d'actifs,

- Responsables d'études actuarielles,

- Courtier d'assurance.

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1101 : Conception - développement produits d'assurances

C1105 : Études actuarielles en assurances

C1103 : Courtage en assurances

M1207 : Trésorerie et financement

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composantes de la certification :**

a) La certification s'organise autour de cinq composantes a) La réalisation d'un mémoire d'approfondissement sur une problématique assurantielle dont la qualité est évaluée par un jury composés de professionnels.

b) La production d'un rapport écrit sur la mise en place d'un projet professionnels et se composant d'une note de synthèse, de compte-rendus d'entretiens, d'analyse de données. Ce rapport est évalué à l'oral devant un jury comprenant au moins un professionnel de l'assurance

c) Des examens écrits (exercices pratiques, études de cas, calcul actuariel...)

d) Un test d'anglais : TOEIC (« Test of English for international communication »)

e) La production d'un rapport de stage professionnel d'application composé de :

- La réalisation et l'évaluation d'un projet prouvant l'acquisition pratiques des techniques assurantielles

- La mise en perspective du projet professionnel en lien avec le travail réalisé durant le stage

- L'appréciation du tuteur professionnel en entreprise

Soutenance orale de ce mémoire devant un jury.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est composé de trois membres : - le directeur de l'Enass - Un professionnel du secteur de la banque ou de l'assurance - le responsable pédagogique de la formation
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est composé de trois membres : - le responsable du cycle de formation continue - deux professionnels du secteur de la banque ou de l'assurance
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Le jury est composé de trois membres : - le directeur de l'Enass - un professionnel du secteur de la banque ou de l'assurance - le responsable pédagogique de la formation
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Jury VAE du pôle de spécialité du titre comprenant 13 membres : - 8 membres délibératifs (1 président, 4 formateurs/enseignants, 2 représentants professionnels et le responsable du titre) - 5 membres invités de droit (le responsable VAE du pôle de spécialité, 1 représentant national de la VAE et 3 conseillers VAE Cnam)

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
	Accord avec la Fédération français des sociétés d'assurance (FFSA) et accord avec l'Académie des finances de Moscou pour accueillir des professionnels de l'assurance dans le cursus de l'Enass et reconnaissance de modules acquis.

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 17 mars 2003 publié au Journal Officiel du 27 mars 2003 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1998 et jusqu'au 18 janvier 2005. Intitulé : 'Cadre supérieur de l'assurance'.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations

Statistiques :

70 certifiés par an

Autres sources d'information :

<http://www.enass.fr>

<http://www.cnam.fr>

Lieu(x) de certification :

CNAM 292 rue Saint Martin
75003 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CNAM - ECOLE NATIONALE D'ASSURANCE DU CNAM 8 rue Chaptal - 75009 Paris

Historique de la certification :

Ancien libellé : - 'Cadre supérieur de l'assurance' (Arrêté du 17 mars 2003 publié au Journal Officiel du 27 mars 2003)

Certification précédente : [Cadre supérieur de l'assurance \(Fiche incomplète\)](#)

Certification suivante : [Manager d'entreprises d'assurances](#)